

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2020

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	21 714
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	21 714

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	21 714
Autres	
Total	21 714

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	9 013
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	12 701
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	21 714

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	7 020	1 993	9 013
Caution délivrée par un établissement de crédit	10 465	2 236	12 701
Total	17 485	4 229	21 714

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	17	570	62	2 332	79	2 902
2007	32	1 080	163	5 202	196	6 282
2008	38	1 297	216	6 571	254	7 868
2009	44	1 194	332	8 154	376	9 348
2010	57	1 504	630	14 180	687	15 684
2011	98	3 190	660	18 086	758	21 276
2012	194	5 015	476	11 842	670	16 857
2013	530	9 681	658	12 891	1 188	22 572
2014	917	15 512	638	11 016	1 554	26 528
2015	1 567	20 743	1 582	21 586	3 149	42 329
2016	1 488	16 204	1 864	19 884	3 352	36 088
2017	1 647	14 324	2 622	22 867	4 269	37 191
2018	1 185	10 364	1 413	11 434	2 598	21 798
2019	1 050	8 736	1 311	10 368	2 361	19 104
2020	150	1 078	73	584	223	1 662
Total	9 013	110 492	12 701	176 997	21 714	287 489

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	1	1 291	6	4 762	7	6 053
1	11	1 577	53	7 378	63	8 955
2	31	2 330	115	7 781	145	10 111
3	61	3 503	190	8 856	251	12 359
4	104	4 921	291	9 656	395	14 577
5	141	5 712	498	13 015	639	18 727
6	145	4 446	494	11 137	639	15 583
7	190	4 619	541	10 533	731	15 152
8	253	5 029	628	10 247	881	15 276
9	306	5 243	697	10 126	1 003	15 369
10	319	4 812	744	9 864	1 063	14 676
11	360	5 177	840	10 308	1 200	15 485
12	389	5 038	783	8 814	1 172	13 852
13	409	4 948	725	7 708	1 134	12 656
14	505	5 671	697	7 207	1 201	12 878
15	469	4 770	635	5 969	1 104	10 739
16	585	5 534	794	6 690	1 379	12 224
17	558	4 850	686	5 301	1 244	10 151
18	580	5 009	654	4 771	1 234	9 780
19	594	4 985	506	3 680	1 099	8 665
20	450	3 772	248	1 926	697	5 698
21	711	5 243	461	3 101	1 172	8 344
22	717	4 830	487	2 931	1 204	7 761
23	574	3 740	484	2 803	1 057	6 543
24	530	3 310	436	2 392	966	5 702
25	22	128	8	41	29	169
26	0	1	-	-	0	1
27		3	-	-	-	3
28			-	-	-	-
29			-	-	-	-
30			-	-	-	-
Total	9 013	110 492	12 701	176 997	21 714	287 489

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 29/07/2020) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 08/07/2020). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1^{er} échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 1 030 656.81 euros au 30 septembre 2020.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2020, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en Euros	Catégorie
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000	HTC
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000	HTC
	Total	32 700 000	

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 30 septembre 2020 est de 34 682 123.19 euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 34 392 022.45 euros montant repris en tant que valeurs de remplacement. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 69 271 895.11 euros au 30 septembre 2020.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le troisième trimestre 2020 est 7.8 %.

VI – Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées¹. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH.

En conséquence, le risque de taux résiduel est considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH.

Un Comité de gestion dédié à la SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence².

Le bilan par transparence de La Banque Postale Home Loan SFH est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de remplacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale (non rémunéré) et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France (rémunéré à taux négatif actuellement) ;

- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés d'actifs et de passifs à taux fixe, à l'exception près du compte

¹ Certaines obligations peuvent être au format *soft bullet* ; seule la maturité initiale est prise en compte. Quand l'émission est rappelable (callable), le prêt collatéralisé à LBP inclut symétriquement une option de remboursement par anticipation à la main de la SFH.

² Par transparence : le bilan est vu en considérant le portefeuille de couverture en lieu et place des prêts octroyés à La Banque Postale.

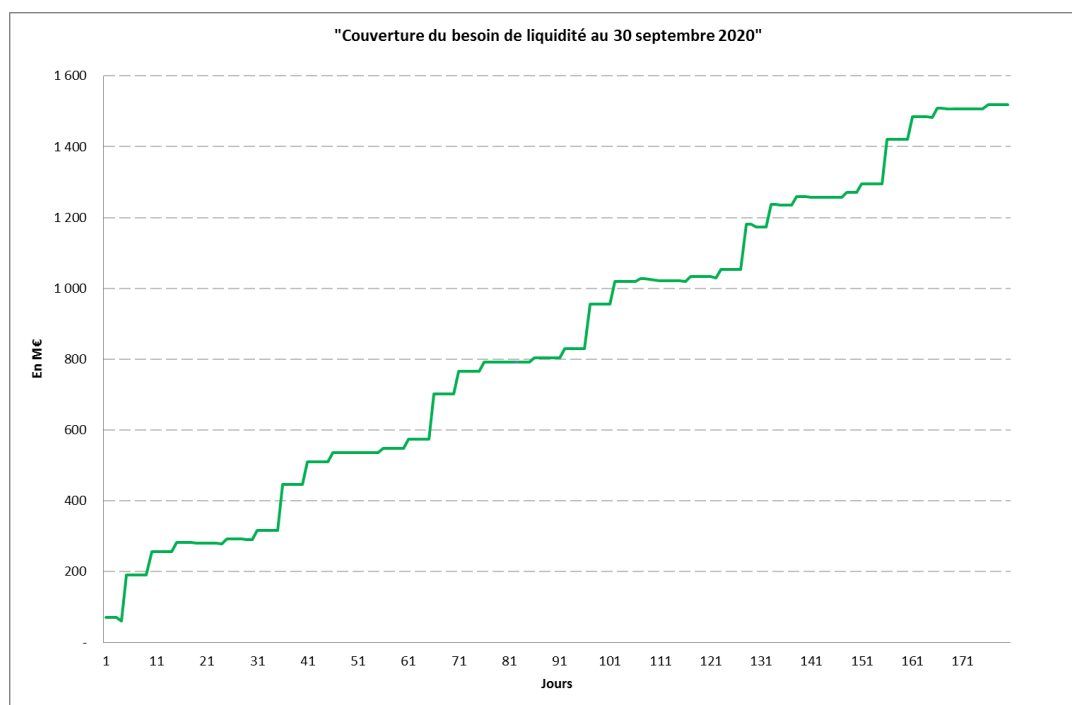
Banque de France qui représente un encours non significatif, il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées.

Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence »³. C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 30 septembre 2020, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.



Fait à Paris, le 10 novembre 2020,

Stéphane MAGNAN
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH

³ L'article R. 513-7 précise également le « besoin de trésorerie est couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France ».